Table GIRT 062 Mise à jour : vendredi, 24 septembre 2021

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	BERGERAC et GONCOURT	Nom carte :	06271_BERGERAC_GONCOURT_V4
Superficie :	118 ha		
UA:	062-71	Utilisateurs concernés	Réserve faunique Rouge-Matawin
MRC:	Matawinie	Othisateurs concernes	Trappeurs 14-01-0025 et 14-01-0026 Fédération des clubs de motoneigiste du Québec
Municipalité :	Territoire non organisé		rederation des class de motorieigiste da Quesee

^{*} Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document <u>Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062</u>.

Harmonisation des usages

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées		
Réserve faunique Rouge- Matawin	Paysage	Minimiser l'impact visuel des travaux à proximité de la descente de canot située sur la presqu'île du lac Libeau.	Maintenir une lisière boisée sans prélèvement de 20 m de large sans récolte en bordure du lac Libeau (voir carte).		
			⇒ Maintenir une lisière boisée avec une récolte partielle de 20 à 30 m de large en bordure du lac Libeau (voir carte).		
	Habitat faunique terrestre	que grande faune en maintenant la présence d'un	Maintenir quatre îlots boisés dans les blocs de récolte situés au sud du lac Libeau et à l'est du ruisseau en escalier (voir carte).		
			⇒ Retirer un bloc de récolte de 0,5 ha dans le bloc de récolte situé au sud du lac Libeau et à l'est du ruisseau en escalier (voir carte).		

Résumé des démarches d'harmonisation

⇒ Conserver une superficie boisée à l'est du lac Goncourt afin de permettre le déplacement de la grande faune.	Maintenir une lisière boisée sans récolte de 100 m de large au nord de l'exutoire du lac Goncourt.
⇒ Éviter des travaux d'éducation à grande échelle au secteur ODELIN dans les 5 années suivant la réalisation du chantier BERGERAC_GONCOURT afin de maintenir un couvert de nourriture.	⇒ L'objectif de répartition des peuplements de gaulis traités en travaux d'éducation afin d'éviter la simplification et l'uniformisation des forêts de seconde venue répond à l'enjeu (PAFIT 2018- 2023 de l'UA 062-71).

Harmonisation des opérations

Source	Nature	Pré	eoccupations soulevées		esures d'harmonisation commandées
Réserve faunique Rouge- Matawin	Accès au territoire	\Rightarrow	S'assurer que la machinerie ne circule pas dans les chemins carrossables, ce qui détériore leur qualité	\Rightarrow	La règlementation en vigueur répond à l'enjeu : article 64 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) - carrossabilité.
	Communication	\Rightarrow	La RFRM doit connaitre la période prévue des travaux pour en aviser la clientèle.	\Rightarrow	Communiquer avec la RFRM le plus tôt possible avant le début des opérations forestières.
	Paysage	\Rightarrow	Privilégier l'empilement de bois dans l'emprise du chemin, si cette option est sécuritaire, afin d'éviter l'implantation d'un court chemin pour la récolte du bloc isolé situé au nord du chemin no 6.	\Rightarrow	Communiquer avec la RFRM le plus tôt possible avant le début des opérations forestières afin de discuter de la possibilité d'empiler le bois dans l'emprise du chemin
	Période d'opération	\Rightarrow	Contacter la RFRM lorsque la période d'opération sera connue afin de	\Rightarrow	Communiquer avec la RFRM le plus tôt possible avant le début des opérations

Résumé des démarches d'harmonisation

	discuter de la quiétude du camping situé au Lac Odelin.	forestières afin de discuter des éléments opérationnels reliés au chantier.
et qualité de l'eau	 ⇒ Assurer la protection du milieu humide de l'isthme donnant accès à la péninsule du lac Libeau, qui est très étroit. ⇒ Valider sur le terrain la faisabilité des travaux à cet endroit. 	⇒ La règlementation en vigueur répond à l'enjeu : articles 25 à 46 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) – protection des milieux aquatiques, riverains et humides et des sols.

Transport des bois

Itinéraire	Utilisateurs concernés	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
Chemin de la Rouge-Matawin, rang des Cyprès	Réserve faunique Rouge-Matawin	⇒ Privilégier l'utilisation du chemin no 6 pour assurer la quiétude du camping situé au lac Odelin	⇒ Communiquer avec la RFRM le plus tôt possible avant le début des opérations forestières afin de discuter des éléments liés au transport de bois.
	Municipalité de Saint-Michel-des- Saints	⇒ Aucune	⇒ Aucune
	Fédération des clubs de motoneigiste du Québec	 Assurer une cohabitation sécuritaire entre la motoneige et le transport forestier. 	⇒ Contacter le Club de motoneige Saint-Michel- des-Saints et la FCMQ dès que l'itinéraire des bois et la saison d'opération est connu, au plus tard le 15 octobre de l'année en cours si la coupe ou le transport ont lieu en période hivernale.
Chemin de la Rouge-Matawin,	Réserve faunique Rouge-Matawin	⇒ Privilégier l'utilisation du chemin no 6 pour assurer	Communiquer avec la RFRM le plus tôt possible avant le début des opérations forestières afin de discuter des éléments liés au transport de bois.

Résumé des démarches d'harmonisation

vers la région des Laurentides			la quiétude du camping situé au lac Odelin		
	Municipalité de Saint-Michel-des- Saints	\Rightarrow	Aucune	\Rightarrow	Aucune
	Fédération des clubs de motoneigiste du Québec	\Rightarrow	Assurer une cohabitation sécuritaire entre la motoneige et le transport forestier.	\Rightarrow	Contacter le Club de motoneige Saint-Michel- des-Saints et la FCMQ dès que l'itinéraire des bois et la saison d'opération est connu, au plus tard le 15 octobre de l'année en cours si la coupe ou le transport ont lieu en période hivernale.

Table GIRT 062 Mise à jour : vendredi, 24 septembre 2021

Résumé des démarches d'harmonisation

Mesures d'harmonisation générales

1. Fournir un avis précisant la date de réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.

- a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.
- 2. En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériel granulaire.
- 3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'orignal (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.
- 4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.
- 5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.
- 6. Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés guinze (15) jours avant le début du transport de bois.
- * Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062

Adoption

Lors de la rencontre du 16 septembres 2021 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire a été accepté à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

La Table GIRT 062 émet un avis favorable à la fermeture de chemin en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, notamment par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire, puisqu'aucune préoccupation a été émise à cet effet

